

L'AZER

5

84, Grande-Rue 84.

DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines

5

Bureaux — LILLE, 16, RUE D'ANGLETERRE, 16, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 6, rue Bayard, 6)



ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Mardi 3 novembre — SAINT HUBERT

La Journée

Les fêtes de la Toussaint, favorisées par un temps exceptionnellement beau, ont été superbes.

Les cimetières parisiens étaient envahis par une foule énorme.

Dans les églises, beaucoup de monde, beaucoup de communions.

Aujourd'hui, la politique est morte; mais en commentant dans la presse et les conversations la libération des insulés de Terboil.

On annonce de bonne source que Mgr Baudrillart sera candidat pour le fauteuil du cardinal Mathieu à l'Académie française.

Une touchante manifestation a eu lieu, ce matin, à Evreux, pour le départ des Sœurs de l'hôpital laïque.

Le nouveau dirigé « Bayard-Olivier » a fait hier, une superbe sortie en allant de Sartroville à Compiègne et y venant à son point de départ.

ETRANGER — La presse même grand bruit autour des explications embarrassées données par la chancellerie allemande à propos des déclarations de Guillaume II dans le « Daily Telegraph ».

La situation du chancelier en paraît brisée.

On croit de moins en moins à la réunion de la Conférence, la Russie paraissant disposée à s'y opposer.

Les élections portugaises se sont terminées par la victoire des monarchistes, sauf à Lisbonne.

Où est demain mardi qu'ont lieu, aux Etats-Unis, les élections en vue de la désignation du futur président des Etats-Unis.

Le boycottage des marchandises japonaises a donné lieu, à Hong-Kong, à une véritable émeute.

Les fêtes de la Toussaint

Nous recevons de nombreuses lettres de province nous signalant la pitié avec laquelle la foule catholique a célébré les fêtes de la Toussaint.

A Paris, favorisées par un temps exceptionnellement beau, elles ont été superbes. D'un grand nombre de paroisses, tant du centre de la ville que de la périphérie, on nous dit avec joie que les communions ont été fort nombreuses.

Nous ne signalerons pas les magnifiques chants exécutés par nos maîtrises renommées, mais nous ne résistons pas au plaisir de signaler l'association amicale des anciens élèves de l'école paroissiale de Notre-Dame de la Gare, qui a chanté la messe de Papin. Excellent exemple pour toutes les associations similaires.

A Evreux, beaucoup d'églises étaient trop étroites pour contenir les foules qui se pressaient autour des diverses chaires, sans lesquelles devaient monter les prédicateurs désignés pour la station d'Avent.

Et ce matin encore, c'est avec un empressement vraiment édifiant que dans toutes les églises les fidèles assistaient au divin sacrifice et communiaient pour les défunts.

LE FAUTEUIL DU CARDINAL MATHIEU

Nous croyons savoir que Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, est décidé à poser sa candidature au fauteuil laissé vacant à l'Académie française par le cardinal Mathieu.

Abonnements d'essai

La Maison de la Bonne Presse a créé des abonnements d'essai à prix réduits pour les personnes qui hésitent à s'abonner à une publication dont elles ne connaissent que le titre.

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 1909

Cosmos (seule revue catholique de sciences)	2 fr.
Croix illustrée (seule)	0 fr. 50
Revue d'Organisation et de Défense religieuse	0 fr. 50
Questions actuelles	0 fr. 50
Conférences	0 fr. 50
Contemporains	0 fr. 50
Rome	0 fr. 25
Jérusalem	0 fr. 25
Vie des Saints	0 fr. 25
Chronique du dimanche	0 fr. 25
Chronique de la Bonne Presse	0 fr. 25

L'isolement de la France

Plus on regarde aux conséquences de la loi de séparation, telle qu'elle est sortie des mains despotiques et fanatisées qui l'ont fabriquée avec la complicité d'un Parlement asservi, et plus on est autorisé à en considérer les auteurs comme des ennemis de la patrie et de la République.

Ce n'est pas seulement, en effet, dans sa foi religieuse qu'ils ont blessé l'âme française et pas seulement non plus dans son goût traditionnel pour la liberté, mais encore dans le patriotisme orgueilleux qu'elle ressentait à prouver au monde son respect pour les croyances de chacun se pouvait manifester et pouvait être professé sans dommage pour le repos, la grandeur, la prospérité du pays, et qu'il en était même la condition la plus efficace. En imposant aux Français cette loi criminelle qui prétend légitimer la spoliation et érige l'athéisme en principe, ils ont, au nom des peuples civilisés répandus sur la surface du globe, déshonoré la France, et, au milieu des nations qui nous regardent sans vouloir suivre leur exemple, ils l'ont isolée.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer ce qui se passe ailleurs que chez nous au point de vue religieux. Partout, dans les républiques comme dans les monarchies, aussi bien là où les Eglises sont séparées de l'Etat que là où elles sont unies à lui, peuples et gouvernements ont une religion et se font gloire d'en avoir une. Il en est ainsi dans l'Angleterre et l'Allemagne protestantes, dans la Russie schismatique, dans la Turquie mahométane, dans l'Espagne catholique, ailleurs encore. Aux Etats-Unis, les clergés des divers cultes sont honorés, et c'est par des invocations à Dieu que les assemblées politiques préludent à leurs travaux. Partout enfin, on proclame, sous toutes les formes, qu'on ne peut se passer de lui.

Seul, l'Etat français se déclare athée; seul, il chasse Dieu des manifestations de la vie publique; seul, il proscriit la prière, et seul enfin, il s'inspire dans sa conduite envers l'Eglise de cet esprit de haine et de ce sectarisme que le régime actuel a remis en honneur. Les créateurs de ce régime, au mépris de toutes les traditions nationales, persécutent la religion et frappent du même coup la liberté.

Il n'est pas un patriote sincère — et je ne parle pas seulement des catholiques — qui ne soit actuellement humilié de cet état de choses dont le résultat le plus clair est de nous distinguer, au mauvais sens du mot, d'entre les autres nations et de nous condamner à l'isolement au milieu d'elles.

Cet isolement se traduit parfois sous des formes qui révèlent dans toute son horreur le mal qu'on nous fait. D'abord, il est évident qu'il a paralysé la puissance de propagande que la France exerça longtemps en Europe en y prêchant ses doctrines et en y donnant des exemples. Au début de la Révolution, cette puissance s'exerça en des conditions que l'histoire a retenues. L'esprit révolutionnaire se révéla de toutes parts; il suscita des révoltes populaires contre les rois, et des nations longtemps sous le joug tentèrent de le secourir et de nous imiter.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Notre exemple fait peur, et, à voir le régime arbitraire que la République a créé chez nous, les peuples ne sont plus tentés de marcher sur nos traces. Ils préfèrent garder le gouvernement qu'ils ont en voyant les tristes résultats qu'a donnés celui que nous avons.

Depuis la loi de séparation, cette résistance aux idées françaises s'est accrue de plus en plus. On en trouve une preuve bien particulière dans l'attitude des souverains qui viennent visiter Paris.

Chacun de leurs voyages leur fournit l'occasion de nous donner une leçon, et ils semblent appliqués à ne pas nous l'épargner. Le roi d'Angleterre, quand il vient à Paris, ne manque jamais de se rendre, le dimanche, dans une chapelle anglicane. Pendant le séjour de la reine Marie-Christine d'Espagne, et de la reine Pia de Portugal dans notre capitale, on les a vues à Saint-Roch tous les jours. Les souverains espagnols ont fait comme elles, et de même le roi des Hellènes s'est montré dans le temple de sa religion. On a eu, par suite, ce très singulier spectacle de visiteurs royaux infligeant par leur exemple un blâme à nos gouvernants, sous la protection d'une police qui les accompagnait dans ces temples, où, précédemment, elle entra en ennemie.

Si l'isolement que je signale ne se manifestait que par des traits pareils, on pourrait s'en consoler comme d'une petite humiliation accidentelle et passagère. Malheureusement, il en est d'autres plus douloureux et plus inquiétants. Avec une brutalité inqualifiable, nous

avons rompu avec le Saint-Siège, et tout aussitôt, les souverains d'Europe se sont rapprochés de lui plus encore que par le passé; nous sacrifions follement à l'athéisme d'Etat notre influence en Orient, et les grands gouvernements s'évertuent à s'en emparer; plus la France est poussée à l'impunité par ceux qui conduisent ses destinées et plus les nations affectent de se proclamer chrétiennes, et c'est aux dépens de l'ascendant que nous avons si longtemps exercé sur le monde.

Voilà ce qui est, hélas! trop visible pour être contesté, et ce qui permet de dire que les auteurs de la loi de séparation ont été de mauvais patriotes, de mauvais Français, de mauvais républicains. Ils l'ont été sans nécessité, car cette loi, personne ne la demandait, sauf peut-être une poignée de sectaires, et, d'autre part, elle n'a rien tenu de ce qu'elle avait promis, rien si ce n'est la spoliation et la violence.

Où est le milliard qui devait alimenter la caisse des retraites ouvrières? Où sont les pensions qu'on devait servir aux spoliés pour les empêcher de mourir de faim? En dévalisant le pays de ce « joug de la superstition », a-t-on amélioré les mœurs? Et enfin, a-t-on désarmé les passions anarchiques en leur jetant en pâture l'Eglise et « le péril religieux »? Poser ces questions, c'est y répondre.

Tels sont les fruits de cette loi misérable; des citoyens français coupables de s'être consacrés à Dieu frappés d'ostracisme; de saintes femmes vouées à la misère; quelques liquidateurs enrichis; les droits de la conscience méconnus; la liberté outragée, de nouveaux éléments de discord jetés sur le théâtre de nos luttes intestines, et enfin, une France isolant de plus en plus dans cette Europe qui, religieusement, ne veut pas suivre ses traces, et qui, bientôt, la désignera si cette malheureuse nation, par un brusque retour sur elle-même, ne reconquiert pas les forces qu'elle est en train de perdre.

ERNEST DAUDET.

ROME

Pour fêter le jubilé du Saint-Père

Hier, dans le grand réfectoire de Sainte-Marthe, le Comité paroissial de la paroisse de Saint-Roch a donné un banquet à cent pauvres de cette paroisse pour fêter le jubilé du Saint-Père.

Le cardinal Merry del Val a visité les convives avant le commencement du banquet. Après avoir béni les tables, il a prononcé un discours du président du Comité. Il y a répondu par des remerciements au nom du Saint-Père et a remis une somme notable à distribuer aux pauvres présents.

Pour l'âme du cardinal Mathieu

Jeudi prochain 5 novembre sera célébrée dans l'église nationale de Saint-Louis des Français une messe solennelle de Requiem pour le repos de l'âme du cardinal Mathieu. S. Gr. Mgr Gilbert, évêque titulaire d'Arsoino, officiera pontificalement.

Pèlerinage arménien

Dans la salle du trône, le Saint-Père a reçu hier matin une représentation de l'épiscopat et du clergé arménien. Le collège arménien de Rome assistait à cette audience.

Les prélats offrirent au Pape le don national des catholiques arméniens. Il consiste en un encier d'argent, ouvrage d'art ciselé par des ouvriers arméniens catholiques.

Au centre se dressent un petit temple qui reproduit l'architecture des églises arméniennes. Autour de la coupole du temple sont gravés en arménien et en latin ces mots : Tu es Petrus.

Le Pape a reçu samedi matin M. le comte de Witte, secrétaire d'Etat de l'Empereur de Russie et membre du Conseil de l'Empire.

Le pacifisme catholique

La rencontre à Rome de pèlerinages de diverses nationalités amène des scènes qui ne manquent pas d'intérêt. L'un de ces derniers soirs, Mgr Bourne disait avec ses pèlerins à Sainte-Marthe où se trouvent aussi des pèlerins allemands.

A l'heure des toasts, un prêtre allemand but à la santé des anglais rappelant que la foi catholique fut portée en Allemagne par saint Boniface qui venait d'Angleterre. Mgr Bourne répondit en rappelant d'autres relations entre les catholiques d'Allemagne et d'Angleterre. D'ailleurs, ajouta-t-il, l'histoire ne cite pas une seule guerre entre les deux pays et il faut espérer qu'il n'y en aura jamais. Les catholiques, continua-t-il, peuvent travailler à ce résultat, ils doivent faire tout ce qui leur est possible pour le maintien de la paix, et la foi catholique est une des forces d'unification et de pacification les plus puissantes qui soit au monde.

Nos évêques à Rome

Mgr Delamain, archevêque-coadjuteur de Cambrai, partira mercredi prochain, 4 novembre, pour Rome.

Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, part aujourd'hui lundi et rentrera à Nîmes le 18. Mgr Biolley, évêque de Tarantaise, partira le 12 novembre, avec le pèlerinage de Notre-Dame de Salut.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

FIN DE LA CAMPAGNE

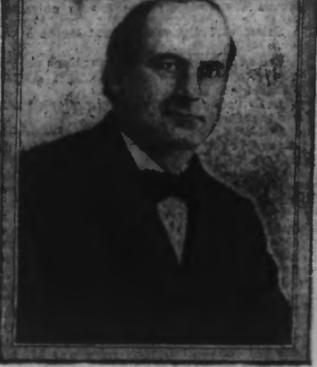
Les chances respectives des candidats

La dernière journée de la campagne électorale à New-York a été marquée par une manifestation de 60 000 hommes d'affaires républicains qui ont parcouru les principales rues de la ville en compagnie de leurs employés.

La campagne électorale est maintenant terminée et MM. Taft et Bryan regagnent leur résidence respective pour s'y reposer et attendre avec confiance les résultats des élections de mardi.

Suivant la coutume, chacun des deux se déclare, dans ses communications à la presse, certain de la victoire.

Des rapports les plus dignes de foi, le résultat de l'élection d'aucun des deux ne peut être encore considérée comme assurée. Il semble certain que, sur 483 membres qui doivent composer le grand collège électoral, M. Taft verra élire sûrement 200 de



William J. Bryan
candidat des démocrates

ses partisans, et M. Bryan 166; mais des membres de quel parti sera composé le reste des électeurs au second degré? C'est ce qu'il est encore impossible de dire, le résultat de la lutte entre républicains et démocrates semblant encore douteux dans quelques-uns des grands Etats de la Confédération.

Les chances de M. Taft paraissent cependant, dans la majorité des Etats douteux, être plus grandes que celles du candidat démocrate et il y a donc lieu de prévoir que les élections par la nomination d'un grand collège électoral, ayant une petite majorité républicaine, ce qui assurerait la victoire de M. Taft et sa nomination comme prochain président.

Comment se fait l'élection

Rappelons que ce n'est pas un plébiscite direct sur les noms de M. Taft et de M. Bryan qui aura lieu demain.

14 millions d'électeurs de tous les Etats qui voteront le 3 novembre se feront que

Le bureau ayant annoncé qu'il fallait, pour la campagne, 50 000 livres (1 250 000 francs) et que l'on n'aurait encore que 23 000 livres, les châteaux et banques volèrent aussitôt dans les airs; des femmes se dépouillèrent de leurs bijoux et les lancèrent sur le bureau.

On espère obtenir à brève échéance le droit de vote pour les femmes.

Voici le texte d'une affiche éditée par le Comité de défense religieuse, 3, rue Turgot, Dijon :

Pères et mères de famille, PRENEZ GARDE au projet de loi Deumargue ! Il porte atteinte à vos droits les plus sacrés et à vos libertés les plus essentielles. Il veut vous empêcher de surveiller officieusement l'école, qui cependant agit en votre nom.

C'est la confiscation de l'enfant. L'enfant n'appartient pas à l'Etat, IL EST A VOUS !

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Plaisante-t-on assez, dans certaines feuilles, les foudres de carton de l'Eglise ! A ceux qui rient de l'excommunication, nous dédions les faits suivants :

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Plaisante-t-on assez, dans certaines feuilles, les foudres de carton de l'Eglise ! A ceux qui rient de l'excommunication, nous dédions les faits suivants :

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Plaisante-t-on assez, dans certaines feuilles, les foudres de carton de l'Eglise ! A ceux qui rient de l'excommunication, nous dédions les faits suivants :

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Plaisante-t-on assez, dans certaines feuilles, les foudres de carton de l'Eglise ! A ceux qui rient de l'excommunication, nous dédions les faits suivants :

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Plaisante-t-on assez, dans certaines feuilles, les foudres de carton de l'Eglise ! A ceux qui rient de l'excommunication, nous dédions les faits suivants :

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Plaisante-t-on assez, dans certaines feuilles, les foudres de carton de l'Eglise ! A ceux qui rient de l'excommunication, nous dédions les faits suivants :

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire; de plus, le Conseil municipal avait cru pouvoir aggraver les rigueurs de la loi de 1905 en demandant au curé de signer un loyer manifestement exagéré. Le maire de l'endroit avait de son côté ordonné la sonnerie des cloches pour des obsèques civiles.

Pour ces motifs, Mgr Izart, évêque de Pamiers, a privé de son curé cette paroisse et déclaré le maire frappé d'excommunication pour son arrêté sacrilège et illégal.

Au lendemain du jour où l'ordonnance épiscopale était lue dans l'église de Siguer, le Conseil municipal déléguait le maire de cette commune pour venir présenter des excuses à l'évêque.

Les déclarations de Guillaume II

Un démenti sensationnel mais suspect

La note

de la « Gazette de l'Allemagne du Nord » Dans son édition du soir, la Gazette de l'Allemagne du Nord publiait la note suivante :

« Une grande partie de la presse étrangère et allemande s'est livrée à des réflexions étonnantes contre la personne de l'empereur, à propos de l'entretien publié par le Daily Telegraph. Ces journaux considéraient comme un fait acquis, en se livrant à ces réflexions, que l'empereur avait provoqué cette publication, sans que les personnes responsables de la politique de l'empire en eussent été avisées au préalable; mais c'est précisément le contraire.

L'empereur avait reçu d'un particulier qui lui avait remis le manuscrit d'un article récemment une série de conversations que Sa Majesté avait eues, à des époques différentes, avec divers journalistes anglais. Le prince exprime l'inspiration du désir de faire connaître au plus grand nombre possible de lecteurs anglais les propos tenus par Sa Majesté, et de contribuer ainsi à développer de bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. L'empereur ne parvient au chancelier de l'empire ce projet d'article; celui-ci le confie à l'Office des Affaires étrangères et non à la chancellerie. Le chancelier, en lui demandant de s'abstenir de publier cet article, lui expose les objections qu'il lui présente et lui demande de s'abstenir de publier cet article. Le chancelier, en lui demandant de s'abstenir de publier cet article, lui expose les objections qu'il lui présente et lui demande de s'abstenir de publier cet article.

La Gazette de Cologne publiait quelques heures après un article confirmant cette information qu'elle avait publiée aujourd'hui de la manière suivante :

1° L'empereur, pendant son séjour à Highcliffe et dans d'autres localités de l'Angleterre, avait eu l'occasion de causer avec divers personnalités anglaises de sa situation vis-à-vis de l'Angleterre. Un de ces personnages crut qu'il serait bon de faire connaître ces vues de l'empereur au public dans l'intérêt des relations anglo-allemandes; il rédigea alors les diverses déclarations de l'empereur sous forme d'une interview qu'il soumit à l'empereur, et fut d'être autorisé à la publier. L'empereur fit ce qui lui semblait naturellement dans les circonstances, il envoya le manuscrit au chancelier de l'empire pour que celui-ci l'examinât et donnât son avis à ce sujet.

2° Lorsque le chancelier reçut le manuscrit, il était fort occupé par des travaux importants : les questions multiples de politique extérieure, en Orient et à Cassablanca, et la réforme des finances de l'empire dont tous les points faisaient l'objet de son étude. C'est lui

qui, en voyant l'article dans le Daily Telegraph, le chancelier qui, s'il en eût connu le contenu, eût conseillé de s'abstenir de le faire paraître, fut extrêmement peiné de le voir imprimé franchement à l'empereur comment le fait avait été commis. Il prit sur lui la responsabilité du fait et offrit à l'empereur sa démission pour n'avoir pas rempli exactement la tâche dont l'empereur l'avait chargé.

4° Réfléchissant aux conséquences très fâcheuses que pouvait avoir la retraite du chancelier, et appréciant l'œuvre du prince de Bismarck, l'empereur n'a pas accepté la démission du chancelier; il a voulu oublier la faute commise et a accepté que toute l'histoire des causes de la publication de l'article fût rendue publique.

Il résulte de cet exposé qu'il ne s'agissait aucunement dans le fait de cette publication d'un acte officiel ou bien d'un acte personnel de l'empereur, mais qu'il s'est produit une fâcheuse bévue dont les suites sont très désastreuses.

Au sujet des déclarations mêmes de l'empereur, tout ce qu'on peut objecter, c'est que le moment était très mal choisi pour les rendre publiques, mais des paroles ouvertes et sincères ne peuvent rencontrer qu'un bon écho, et ces déclarations de l'empereur sur ses relations à l'égard du peuple anglais auront pour résultat final de faire serrer les rangs à tous



LE CHANCELIER DE BULOEW

Lequel sera élu ?

William J. Bryan
candidat des démocrates

William Taft
candidat des républicains

terminée et MM. Taft et Bryan regagnent leur résidence respective pour s'y reposer et attendre avec confiance les résultats des élections de mardi.

Suivant la coutume, chacun des deux se déclare, dans ses communications à la presse, certain de la victoire.

Des rapports les plus dignes de foi, le résultat de l'élection d'aucun des deux ne peut être encore considérée comme assurée. Il semble certain que, sur 483 membres qui doivent composer le grand collège électoral, M. Taft verra élire sûrement 200 de

ses partisans, et M. Bryan 166; mais des membres de quel parti sera composé le reste des électeurs au second degré? C'est ce qu'il est encore impossible de dire, le résultat de la lutte entre républicains et démocrates semblant encore douteux dans quelques-uns des grands Etats de la Confédération.

Les chances de M. Taft paraissent cependant, dans la majorité des Etats douteux, être plus grandes que celles du candidat démocrate et il y a donc lieu de prévoir que les élections par la nomination d'un grand collège électoral, ayant une petite majorité républicaine, ce qui assurerait la victoire de M. Taft et sa nomination comme prochain président.

Rappelons que ce n'est pas un plébiscite direct sur les noms de M. Taft et de M. Bryan qui aura lieu demain.

14 millions d'électeurs de tous les Etats qui voteront le 3 novembre se feront que

Le bureau ayant annoncé qu'il fallait, pour la campagne, 50 000 livres (1 250 000 francs) et que l'on n'aurait encore que 23 000 livres, les châteaux et banques volèrent aussitôt dans les airs; des femmes se dépouillèrent de leurs bijoux et les lancèrent sur le bureau.

On espère obtenir à brève échéance le droit de vote pour les femmes.

Voici le texte d'une affiche éditée par le Comité de défense religieuse, 3, rue Turgot, Dijon :

Pères et mères de famille, PRENEZ GARDE au projet de loi Deumargue ! Il porte atteinte à vos droits les plus sacrés et à vos libertés les plus essentielles. Il veut vous empêcher de surveiller officieusement l'école, qui cependant agit en votre nom.

C'est la confiscation de l'enfant. L'enfant n'appartient pas à l'Etat, IL EST A VOUS !

Les habitants de Siguer (Ariège) s'étaient peut-être persuadés que tout leur était permis à l'égard de l'Eglise. Jusqu'ici ils n'avaient fourni au diable que leur contribution dérisoire